

## **Aux agriculteurs et détenteurs d'animaux : le recensement agricole arrive à grands pas !**

*Le recensement agricole annuel aura lieu du 8 février 2019 au 26 février 2019, sous la houlette du service de l'agriculture. Les exploitants agricoles, ainsi que tous les détenteurs de bovins, chevaux, porcs, ovins, caprins, daims, cerfs rouges, lamas, alpagas, volaille et abeilles, de même que les pisciculteurs professionnels, sont tenus de mettre à jour leurs données.*

*L'objectif de ce recensement est, entre autre, de recenser tous les animaux qui doivent être assurés contre le risque des épizooties auprès de l'Etablissement d'assurance des animaux de rente, Sanima et de lutter plus efficacement contre les maladies animales. Les autorités compétentes doivent avoir une vision globale et savoir quels animaux sont gardés dans quel lieu de détention.*

*Si vous avez besoin d'aide pour le recensement ou que vous êtes détenteurs d'animaux et n'avez pas reçu d'invitation au recensement du Service de l'agriculture, veuillez-vous annoncer à votre préposé local*